



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1265 du 27 Février 2007

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Réunion collectif « Mer » Equipement, le 5 mars à Rennes.	3
■ Argumentaires CGT-Equipement concernant la création d'une filière spécifique dans les Conseils généraux.	4 à 9
■ Adresse de la CFC fédérale sur la souscription du 13^{ème} congrès	10 à 11
■ Salon des CE et CHSCT 13,14 et 15 mars à Paris	12



AGENDA

27 février 2007 :

Groupe d'échanges « Bases aériennes »

27 février 2007 :

CCAS plénier

28 février 2007 :

Secrétariat fédéral

28 février 2007 :

DGPA/OS sur l'action sociale

2 mars 2007 :

DGPA/FD : CAP dans les DIR

5 mars 2007 :

CR Bretagne/UIT/Collectif FD maritime
à Rennes

6 mars 2007 :

DGPA/FD : catégoriel, notation

8 mars 2007 :

Journée d'étude :
Femmes/Mixité et l'IHS-CGT



Communiqué du 20 février 2007

Sur l'avenir des universités françaises, le ministre et la CPU : les mêmes mauvaises solutions.

*Colloque annuel de la Conférence des Présidents d'Universités
des 15 et 16 février à Metz*

La CGT appelle l'ensemble des acteurs à s'opposer aux orientations libérales et à formuler des propositions alternatives de développement et de rénovation du service public.



INFOS BREVES



Communiqué du 16 février 2007

Propositions de la CGT sur la négociation sur les accidents du travail et maladies

Le 12 février les confédérations CGT, FO, CFDT, CFTC, CGC et le patronat se sont retrouvés lors d'une séance de négociations sur la branche accidents du travail-maladies professionnelles de la Sécurité sociale et sur la question de la réparation et de la tarification



Tract du 5 février 2007

**Au travail et dans la vie, femmes et hommes :
Tous égaux. Saisissons-nous du 8 mars 2007**

Tract Confédéral accessible sur le site confédéral : www.cgt.fr



Communiqué 13 février 2007

Nouvelle semaine de renforcement

Après avoir apprécié et tiré les enseignements des résultats de syndicalisation (5000 nouveaux syndiqués), le CCN a retenu la proposition d'une nouvelle semaine de campagne de renforcement, du 2 au 6 avril 2007.

Suite des déclarations sur le site : www.cgt.fr

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 2 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un examen professionnel d'attaché d'administration du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Arrêté du 2 février 2007 fixant au titre de l'année 2007 la date de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'attaché d'administration du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Arrêté du 6 février 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de places offertes aux concours de contrôleur des transports terrestres.

Arrêté du 5 février 2007 fixant les modalités de sélection d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des ingénieurs des ponts et chaussées ouverte aux corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, des ingénieurs des travaux de la météorologie, des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile et des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat.

Arrêté du 8 février 2007 fixant le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement au titre de l'année 2007 d'architectes et urbanistes de l'Etat élèves et à l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 24 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 26 mai 2003 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil, le 19 février 2007

Aux organisations de la Fédération

Objet : Réunion du collectif « mer » Equipement, le 5 mars à Rennes

Comme suite à nos échanges concernant la réactivation du collectif « mer » fédéral Equipement et pour concrétiser le plan de travail que j'ai proposé à la CE des 6 et 7 février, je vous confirme que le Comité régional CGT Bretagne organise une réunion de travail **le lundi 5 mars au siège du Comité Régional Bretagne, 12 square Vercingétorix à Rennes à 14 heures** ; cette rencontre a pour objectif la préparation de la journée de débat organisée par le Conseil Régional le 9 mars prochain portant sur « la dimension sociale d'une politique maritime européenne », **elle est l'occasion de réunir le collectif « mer Equipement » pour contribuer à cet échange.**

Pour ce qui concerne les composantes de la fédération de l'Equipement, la réunion du 5 mars nous permettra de faire le point sur les transferts des ports bretons (mise à disposition des services auprès de la région) et les projets de réorganisation des services dans le champ maritime (DDE, service maritime et Phares et Balises et le projet de SIMB ainsi que les réorganisations des DRAM projetées dans le rapport Genevoix et Hamon) ;

Je suis convaincu que cette réunion constituera un moment important de nos échanges et de mise en commun ; elle nécessite une implication de chaque ORGA pour gagner la participation des camarades .

Cette rencontre s'inscrit également dans la démarche de l'Union Interfédérale des Transports (UIT) au sein du Comité Régional CGT Bretagne pour animer la réflexion sur les transports et aider à aller au débat avec les salariés sur nos propositions. La contribution du collectif « mer Equipement » participera à la préparation des positions convergentes de la CGT sur ces questions en cohérence avec les autres structures professionnelles et territoriales de la CGT concernées.

En vous souhaitant une bonne réception, et dans l'attente de vos informations par retour mail ou par tél. au 06 50 09 78 35 ; SVP, faites moi savoir les noms des camarades par ORGA et coordonnées, susceptibles de participer à cette réunion.

Gérard Le Briquer
membre du Bureau fédéral chargé du secteur transports
Secrétaire de l'UIT

Nous publions cet argumentaire qui expose notre revendication pour la création d'une filière « entretien, travaux, exploitation des réseaux et infrastructures Routes, Bases Aériennes, Voies Navigables, Ports Maritimes ». Nous l'avons adressé à l'Assemblée des départements de France (ADF) qui s'est engagée à l'envoyer pour avis à l'ensemble des Conseils généraux.

Nous pensons indispensable que dans les départements, vous interpelliez les Président des Conseils généraux pour porter nos revendications et leur exposer les enjeux.

Il faut les pousser à retourner un avis positif à l'ADF.

*
* *

Argumentaires CGT
concernant la création dans les Conseils généraux d'une filière spécifique
« entretien, travaux, exploitation des réseaux et infrastructures Routes, Bases
Aériennes, Voies Navigables, Ports Maritimes ».

En préambule

Nous sommes attachés à la CGT, à une maîtrise publique pour faire face aux grands enjeux en faveur d'une société plus juste, qui place l'Homme au cœur du développement économique et qui préserve l'environnement. La question des transports doit être abordée ainsi, et pour ce qui nous concerne, l'entretien, l'exploitation des routes, les réseaux et infrastructures Routes Bases Aériennes, Voies Navigables et les ports Maritimes.

Les personnels oeuvrant à ces missions font preuve d'un professionnalisme reconnu, basé sur l'expérience professionnelle, la formation professionnelle et la transmission des savoirs. Il s'agit à la fois d'exécuter un travail de qualité mais aussi de limiter les risques auxquels sont exposés les usagers et les agents.

Enfin, ces savoir-faire pour continuer d'évoluer doivent être reconnus par l'organisation de recrutements spécifiques, une rémunération de la qualification, un vrai déroulement de carrière et la prise en compte des spécificités et de la pénibilité du travail.

Au cours des 25 dernières années, les réseaux de transports ont fait l'objet de transferts de maîtrise d'ouvrage qui se sont accompagnés des transferts de missions, de services et des personnels. D'autres pourraient encore s'opérer, aussi pour assurer la continuité du service public en faveur des usagers et ce, quelque soit le maître d'ouvrage et aussi pour assurer la cohérence des situations professionnelles des personnels nous revendiquons ***la création dans la Fonction Publique Territoriale d'une filière « entretien, travaux, exploitation des réseaux et infrastructures Routes, Bases Aériennes, Voies Navigables, Ports Maritimes ».***

Celle-ci est d'autant plus justifiée que dans le rapport COURTIAL sur le devenir des parcs est donnée une piste sur la rénovation du cadre réglementaire des OPA dans la perspective de permettre l'emploi d'ouvriers tant par l'État que par les collectivités territoriales, avec deux

variantes : l'élaboration de deux quasi-statuts jumeaux ou la création d'un quasi-statut commun à la fonction publique d'État et à la fonction publique territoriale.

M. Jean COURTIAL indique l'intérêt que présente la voie de la rénovation du cadre réglementaire des OPA vers un statut d'agents publics d'État et territoriaux non fonctionnaires, dans la mesure où elle maintiendrait un cadre statutaire national auquel les OPA sont très attachés, sans pour autant restreindre l'exercice de son pouvoir de gestion par l'autorité territoriale, et précise que la création d'un cadre commun écarterait toute entrave statutaire à la mobilité externe des agents. Il note cependant que cette voie nécessite de résoudre au mieux la question du régime de retraite des OPA. Cette analyse s'applique également aux agents de l'équipement. Il est d'ailleurs regrettable qu'une telle démarche n'ait pas été pratiquée pour les agents, chefs d'équipes et les contrôleurs avant les transferts mais le gouvernement était trop pressé pour cela.

Rappel

Le Ministère de l'Équipement tirait sa force de son organisation en réseau avec les subdivisions et centres d'exploitation très fortement implantés et répartis géographiquement sur tout le territoire, qui effectuaient, pour ce qui nous concerne, notamment des missions d'entretien, de travaux et d'exploitation du réseau routier avec un service complémentaire pour les gros travaux, les parcs et ateliers. Cet aspect complémentaire entre les subdivisions et les parcs ont démontré leur efficacité tant dans les travaux importants que dans les interventions nécessaires en période hivernale ou de protections civiles.

La loi du 13 août 2004 transfère aux collectivités territoriales, les routes nationales, les ports maritimes et aéroports. Il est également possible que des Voies Navigables soient transférées si des collectivités sont d'accord (ce qui n'est pas le cas actuellement).

En général, les élus sont d'accord avec le transfert de ces infrastructures. Le plus grand nombre se dit capable de gérer ces réseaux, mais également attaché au service public.

Les subdivisions et centres d'exploitation ont été transférés au 1^{er} janvier 2007 aux collectivités territoriales ainsi que les ports maritimes d'une part, et de l'autre est en projet le transfert des parcs et ateliers aux conseils généraux à l'horizon 2009.

C'est l'occasion de recréer un réseau et un service public d'entretien des travaux, des réseaux et infrastructures RBA, VN, PM complémentaires et efficaces y compris en intégrant l'ingénierie publique.

Ce début d'année est marqué par le transfert des services et des personnels d'exploitation aux conseils généraux pour ce qui concerne le secteur route et aux conseils régionaux (principalement) pour les ports maritimes, avec une période de mise à disposition des personnels de deux ans.

Pendant cette période, les agents resteront fonctionnaires ETAT, hormis ceux qui feront jouer le droit d'option pour la FPT dans les six premiers mois et qui seront intégrés au premier janvier 2008 ou ceux qui décideront dès maintenant d'être en détachement sans limitation de durée.

Pour autant, ces transferts aux collectivités territoriales se font sans réelles garanties, même si un « vade-mecum » a été signé par l'A.D.F. (Association des Départements de France).

Au nom de la libre gestion et administration chaque collectivité fera ce qu'elle voudra et donc appliquera ou n'appliquera pas ce vade-mecum.

Mais la question essentielle reste quel service public de l'Équipement efficace, égalitaire et gratuit pour l'ensemble des usagers et des élus ?

A cette question le gouvernement actuel répond par le démantèlement de notre ministère (Généralisation des fusions, désengagement du réseau routier navigable et maritime, décentralisation des charges et des responsabilités, centralisation des missions, suppression massive d'emplois prévus dans le budget 2007, privatisations des missions...)

Pour exemple : Au niveau des subdivisions, des services comme celui de l'urbanisme disparaissent et sont regroupés sur d'autres subdivisions. Au-delà des désagréments causés aux agents de ces services, à l'économie et à la vie locale, les usagers et les élus vont pâtir de ces démantèlements de services publics de proximité.

Aussi, stopper les délocalisations, maintenir et développer les pôles industriels, artisanaux et tertiaires, l'égalité des traitements, la gratuité et la proximité des centres d'interventions sur les réseaux et les infrastructures sont des exigences primordiales. Les politiques globales des services publics se décrochent de ces valeurs et structures les possibilités de transport se développent de façon inégalitaire. Ainsi, les réseaux perdent de leur cohésion nationale. Pour revenir sur de véritables valeurs de service public de l'Équipement une nouvelle structuration géographique et politique s'impose.

Pour une intégration réussie

Dans les collectivités territoriales, il y a 10 filières différentes et 51 cadres d'emplois et environ 150 métiers.

Actuellement, 10 métiers bénéficient du service actif.

Demain, nous serons intégrés dans la filière technique des agents territoriaux qui regroupent l'ensemble des métiers ou dans un cadre emplois d'accueil. Exemple, les TOS sont classés dans la filière technique d'un cadre emplois d'agents d'établissement d'enseignement. **Ceci n'est pas une filière spécifique.**

Le statut de la F.P.T. donne une définition du fonctionnaire et précise clairement son champ d'intervention.

Le droit syndical est reconnu explicitement par les élections CAP, CTP et CHST qui sont mises en place dans les départements.

Dans la F.P.T., les commissions paritaires traitent l'ensemble des métiers. Après transfert, le délégué syndical en place n'aura pas forcément une réelle connaissance de nos missions.

La revendication d'une filière spécifique est logique et incontournable sur l'aspect des fonctions et des missions de service public.

Nous revendiquons que soit ajouté dans l'arrêté du 12 novembre 1969 qui fixe les métiers bénéficiant du **service actif**, les agents, CEE et CTRL de la filière Entretien, Exploitation des Routes, Réseaux et Infrastructures RBA/VN/PM.

Voici quelques exemples de métiers dans la F.P.T. qui bénéficient du service actif au titre de fonctions exercées :

- ➔ Pompiers,
- ➔ Forgerons,
- ➔ Couvreurs,
- ➔ Bitumiers,

- ➔ Police municipale,
- ➔ Bûcherons élagueurs, ...

Cela pour nous permettre de conserver la possibilité de partir à la retraite à 55 ans sans subir de décote.

Les missions d'entretien, de travaux et d'exploitation des réseaux routiers, fluviaux, maritimes doivent rester service public. Les fonctions et les missions exercées par les agents sur les réseaux et infrastructures sont suffisamment spécifiques pour justifier la création d'une filière!

La filière spécifique de travaux, d'entretien, d'exploitation des réseaux et infrastructure (RBA, PM, VN) dans la fonction publique territoriale répond à une reconnaissance politique de l'ensemble des missions de l'Équipement que ce soit des missions routes, des parcs et ateliers comme administratives et techniques notamment en matière d'ingénierie et de projets routier.

Nous n'avons aucune assurance que les Personnels continueront d'exercer des missions contenues dans leur statut actuel, dont dépend en premier lieu le SERVICE ACTIF dont bénéficient les Personnels d'exploitation (avec risque de le perdre chaque jour si un chef de service ou un élu décide de faire exécuter des missions autres que les nôtres).

Pas plus de garanties à long terme sur le maintien des rémunérations, les déroulements de carrière, les recrutements par concours, en matière d'hygiène/sécurité, d'action sociale et de droits syndicaux après 2008.

Durant l'élaboration du document comparatif des statuts Etat et F.P.T...

Nous avons trois hypothèses :

- 1- Si les agents intègrent la FPT en respectant le décret d'intégration actuel.

Cette hypothèse permettrait aux agents de pouvoir évoluer dans différents services au sein d'une même collectivité voire d'une collectivité à une autre collectivité avec les contraintes imposées par la libre gestion.

Mais à terme, c'est le risque de voir disparaître nos missions, notre régime indemnitaire, le service actif, etc.... mais aussi le service public des infrastructures que nous connaissons.

- 2- Deuxième hypothèse nous revendiquons une filière spécifique en opposition au décret.

Le risque, c'est que cette filière, uniquement issue des transferts puisse devenir un mouvoir car elle serait fermée sur elle même en bloquant l'évolution possible des agents dans leur déroulement de carrière sur d'autres missions.

- 3- Troisième hypothèse, nous intégrons la FPT dans une filière type, basée sur nos missions. Cette solution permettrait de reconnaître nos spécificités « Exploitation, Entretien, Travaux, Intervention R.BA, VN, PM ».

Elle ne serait pas fermée à terme puisque permettant l'embauche sur nos missions. Elle permettrait de l'étendre à l'ensemble des agents territoriaux exerçant les mêmes missions. Nous pourrions conserver le service actif et en faire bénéficier les agents territoriaux.

Elle permettrait de pouvoir gérer les agents en détachement

Ce que nous voulons

- un recrutement spécifique à nos missions,
- être recruté sur concours,
- voir notre régime indemnitaire intégré dans le salaire,
- le service actif lié à nos fonctions,
- la bonification retraite,
- un déroulement de carrière linéaire,
- une formation en lien avec nos missions.

Nous pouvons certes prendre pour appui cette filière mais nous ne revendiquons pas le fait d'être dans un établissement public car c'est un risque de privatisation. Notre revendication vas donc au-delà de ce qui existe.

Il nous faut obtenir par exemple qu'il y ait des CHS spécifiques dans tous les conseils généraux. Il n'est pas possible de laisser faire n'importe quoi notamment dans le cadre de l'organisation du travail car notre profession est trop exposée au accident du travail.

Je le rappelle aujourd'hui nous déplorons malheureusement un mort par mois en moyenne mais une fois les transferts effectués combien y en aura-t- il et combien en faudra-t-il pour refaire se qui immanquablement aura été défait dans certains départements ?

L'actualité c'est également le devenir des parcs et ateliers ainsi que des OPA.

En ce qui concerne les Parcs et leurs agents, le rapport Courtial préconise le transfert global de ceux-ci avec le maintien de l'unité des Parcs dans les départements avec un conventionnement entre les C.G. et les DIR et les communes, ce que revendique le SNOA-CGT.

Conformément à l'article 104 de la loi du 13 août 2004, le rapport du Gouvernement au Parlement a été remis fin janvier 2007.

Les Préfets avec les C.G. doivent élaborer avant le 13 juillet 2007 des Documents d'Orientations Stratégiques (D.O.S.) définissant les missions où les Parcs interviendraient. Ces D.O.S. serviront de base pour élaborer le projet de loi au 2^{ème} semestre 2007 pour une adoption en 2008.

En ce qui concerne les personnels.

Le SNOA-CGT revendique un statut commun (Etat/FPT) prenant en compte les spécificités du statut actuel, y compris le régime spécial de retraite (FSPOEIE).

Un projet est actuellement en cours d'élaboration au niveau des ministres concernés. Ceci étant, rien n'est gagné d'avance et la plus grande vigilance est nécessaire de la part de la C.G.T.

Les syndicats nationaux CGT des Ouvriers des Parcs et Ateliers et des Personnels Techniques de Travaux et d'Exploitation.

Nos deux organisations se sont rencontrées pour échanger sur les aspects de la décentralisation, des DIR et des missions de services publics.

Il en ressort :

Le SNPTTE-CGT est pour la création d'une filière spécifique dans la FPT Entretien, Travaux, Exploitation des réseaux et infrastructures RBA, VN, PM et ce, afin :

- ➔ **De maintenir nos missions,**
- ➔ **D'assurer ainsi à tous les agents le maintien du service actif.**
- ➔ **Le maintien des rémunérations et régimes indemnitaires.**
- ➔ **Des garanties nécessaires en matière d'hygiène, sécurité, de recrutement, de déroulement de carrière etc....**

Le SNOA-CGT est pour le maintien des missions de service public actuelles et à venir mais également pour maintenir l'unité des Parcs au travers d'un PARC MUTUALISATEUR QUI INTERVIENDRAIT, POUR LES CONSEILS GENERAUX, LES DIR, LES DDE ET LES COMMUNES AU TRAVERS DES CONVENTIONS.

D'autre part, l'élaboration d'un statut commun prenant en compte la spécificité du statut OPA, notamment sur les aspects de retraite.

C'est pourquoi les syndicats nationaux PTTE et OPA ont décidé de mener la lutte pour la création dans la FPT d'une filière Entretien, Travaux, Exploitation des Réseaux et Infrastructures RBA/VN/PM à l'intérieur de laquelle le parc mutualisation et les OPA d'une part, et les Personnels d'exploitation de l'autre seront ensemble tout en ayant des statuts différents et particuliers.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil, le 20 février 2007

Cher(e)s camarades,

Dans le cadre de la souscription du 13^{ème} Congrès Fédéral, il est indispensable d'avoir une connaissance précise des lots restants dans les régions aussi :

Je te demande de bien vouloir remplir le tableau ci joint avec le détail des lots et de me le retourner dans les meilleurs délais et au plus tard le 1^{er} Mars 2007, date à laquelle l'arrêt de la souscription est programmé.

Concernant les billets invendus, je te demande de me les renvoyer très rapidement si possible en même temps que le tableau.

Un point définitif sur la situation de la souscription sera effectué lors de la prochaine CE, fin mai 2007.

Je te confirme que pour avoir une bonne connaissance du résultat financier du 13^{ème} congrès, il est impératif de nous faire remonter tous les documents demandés.

Je te remercie de ta compréhension.

Fraternellement.

La CFC de la FD de l'Équipement,

Signé

Réponses à renvoyer rapidement à Francis Coudeville, ou Didier Pacot par courrier : **Fédération CGT de l'équipement** – 263 rue de Paris – case 543 – 93 515 Montreuil cedex, fax : 01 48 51 62 50, ou par mail : fd.equipement@cgt.fr

REGION / ZONE :

Liste des Lots	Nombre de Lots reçus	Nombre de Lots remis	Nombre de Lots restants	Observation
Séjour ou Caméscope				
Téléviseur				
Appareil Photo Numérique				
Lecteur DVD				
Baladeur MP3				
Cafetière Espresso				
Radio Laser				
Sac de voyage				
Jardinière				
Sets d'ustensiles Barbecue				
Radio-réveils baladeur				
Coffret tire-bouchon				
Casque Hifi				
Supports photos				

RESPONSABLE :

REGION / ZONE :

Liste des Lots	Nombre de Lots reçus	Nombre de Lots remis	Nombre de Lots restants	Observation
Séjour ou Caméscope				
Combi TV DVD				
Appareil Photo Numérique				
Lecteur DVD				
Baladeur MP3				
Coffret 24 pièces				
Radio Laser				
Tente de Camping				
Jeu de pétanque				
Sets d'ustensiles Barbecue				
Station Météo				
Casque Hifi				
Supports photos				

Salon national des CE et CHSCT

PARIS, ESPACE CHAMPERRET
13, 14 et 15 mars 2007



Bourse d'échanges
des élus et mandatés
CE-DP-CHSCT-CTP-CAP-COS-CAS

nvo espace

la
cgt

INSCRIPTION AU SALON DES CE ET CHSCT 2007

Afin de gagner du temps pour récupérer votre badge à l'accueil, pour participer à la tombola, pour recevoir toutes les informations sur le salon : Inscrivez-vous

Nom	Prénom
Adresse	
Code postal	Ville
Entreprise	Secteur d'activité
Téléphone	Mail

À RETOURNER : NVO - SALON DES CE, 263, RUE DE PARIS - CASE N° 600 - 93516 MONTREUIL CEDEX - COURRIEL : salonce2007@nvo.fr